

Politique migratoire

La société civile, acteur incontournable de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'immigration

Le Royaume peut se targuer d'avoir régularisé la situation de 24 associations, vu que leurs membres sont tous issus de la migration irrégulière. Une démarche qui traduit l'importance que les pouvoirs publics accordent à la société civile en tant que partenaire de la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire.

Mu par la volonté de consolider sa relation avec le tissu associatif partenaire de la stratégie nationale d'immigration et d'asile, le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a organisé hier à Rabat, la troisième édition du Forum annuel de l'immigration sous le thème « Politiques migratoires : quel rôle pour la société civile ». Cette rencontre a constitué une première évaluation du partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de la migration, mais aussi une occasion pour échanger les expériences et les bonnes pratiques dans ce domaine dans le but de créer une plateforme d'échange entre acteurs civils, chercheurs, pouvoirs publics, secteur privé et organisations internationales.

Car, comme l'a rappelé à juste titre Anis Birou, ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger, la société civile joue un rôle de premier plan en matière de consolidation des droits de l'Homme, forte de ses nouvelles prérogatives constitutionnelles qui lui ont accordé le statut de partenaire habilité de droit à contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. De ce fait, la société civile a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'immigration et d'asile à travers un mécanisme permanent de consultation et de concer-

La société civile joue un rôle de premier plan en matière de consolidation des droits de l'Homme, forte de ses nouvelles prérogatives constitutionnelles.



le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger a procédé au cours des trois dernières années à la conclusion d'une dizaine de partenariats avec des associations portant sur le subventionnement de projets initiés en faveur des migrants. Ph Karouch

tation mis en place par le ministère. Les acteurs associatifs ont également été impliqués dans les concertations relatives à l'élaboration des projets de loi relatifs à la traite des êtres humains, la migration et l'asile. Dans le même esprit, le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger a procédé au cours des trois dernières années à la conclusion d'une dizaine de partenariats avec des associations portant sur le subventionnement de projets initiés en faveur des migrants. Le Maroc a par ailleurs été le premier pays à intégrer des associations de migrants comme membres au sein de la

Commission nationale de recours chargée de l'examen et la régularisation de la situation des migrants en situation irrégulière. Trois associations ont, en effet, fait partie de cette commission. Mieux encore, le Royaume peut se targuer, comme le souligne Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme, d'avoir régularisé la situation de 24 associations qui étaient en situation irrégulière, vu que leurs membres sont tous issus de la migration irrégulière. « L'objectif de cette initiative est de faire de la société civile un véritable acteur dans la réussite de la poli-

tique migratoire », note M. El Yazami. Par ailleurs, Anis Birou a affirmé que les objectifs assignés à la politique nationale d'immigration et d'asile, compte tenu du processus de régionalisation avancée, ne peuvent être atteints que si cette politique est déclinée au niveau local, au plus près des besoins réels et spécifiques des populations migrantes. « Ceci ne peut se faire idéalement qu'avec et à travers la société civile dont les compétences et capacités d'action, actuellement limitées, demandent à être renforcées », conclut le ministre. ■